Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 004-210400511-20231214-502023-DE

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N°50/2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.
Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.
Convocation en date du 11/08/2023
Nombre de membres en exercice : 6
Présents : 6

Objet : DEVIS POUR SAUVEGARDES INFORMATIQUES AUTOMATISÉES ET SÉCURISÉES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les systèmes informatiques sont de plus en plus en proie à des attaques cybercriminelles, de plus ou moins grande envergure, mais, quoi qu'il en soit, laissant des traces difficiles à effacer et à surmonter lorsqu'elles surviennent.

Notre système n'est actuellement absolument pas sécurisé ni protégé afin de sauvegarder nos données dans l'hypothèse où nous serions cyber-attaqués.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un système de sauvegarde permanent, nous permettant de récupérer totalement nos données et notre environnement de travail, suite à une quelconque attaque criminelle, cyber ou non.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Office Center qui assure la maintenance de notre informatique est de 1010.00 €HT, décomposé comme suit :

- D'une part, l'installation en local d'un serveur de données (2 To), du logiciel et d'un onduleur pour sauvegarder automatiquement les données de nos ordinateurs pour un montant d'investissement de 863,00 € HT ;
- D'autre part, une sauvegarde automatique et sécurisée de ces données (1 To) hébergées en France dans le Cloud, pour un abonnement annuel de 147,00 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'installation d'un serveur pour la protection des données informatiques de la mairie,
- valide le devis de l'entreprise Office Center pour un montant de 1010.00 € HT décomposé comme suit :

*** installation en local d'un serveur de données (2 To), du logiciel et d'un onduleur pour sauvegarder automatiquement les données de nos ordinateurs pour un montant d'investissement de 863,00 € HT ;**
*** souscription d'un abonnement annuel de sauvegarde automatique et sécurisée de ces données (1 To) hébergées en France dans le Cloud, d'un montant 147,00 € HT/an.**

- dit que les crédits seront prévus au budget 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 15 décembre 2023.
Le Maire,
Jean-Philippe MARTINOD

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL 04200